

REGLEMENT INTERIEUR DU GOUVIEUX BASKET OISE

2019-2020

- ❖ Le coût de la licence FFBB et de l'assurance est fixé chaque année par le comité de l'Oise de Basketball selon les catégories d'âges.
S'ajoute à ce tarif, le cotisation club décidé par le GBO. Elle est dégressive à compter du troisième licencié de la même famille :
 - -35€ pour la 3^{ème} Licence
 - -55€ pour la 4^{ème} et 5^{ème}.
- ❖ Les joueurs doivent être équipés de chaussures de sport à **usage uniquement intérieur**.
- ❖ Les licenciés doivent respecter les installations sportives mises à leur disposition.
- ❖ **Fair-play :**
 - **Le bon comportement des joueurs et des accompagnants est essentiel.** Il est rappelé que le club peut être sanctionné en cas de problèmes de comportement des joueurs mais aussi des spectateurs (même non licenciés).
 - En cas de fautes techniques et/ou de problèmes de disciplines, **les amendes reçues** par le club **seront refacturées aux joueurs** concernés selon le barème défini par la Ligue Haut-de France. A titre indicatif pour la saison précédente
 - 1^{ère} faute technique : sursis
 - 2^{ème} faute technique : 40€
 - 3^{ème} faute technique : 70€ + 1 week-end de suspension.
 - Le club se réserve le droit d'imposer des Travaux d'Intérêt Général au sein du club en cas de problèmes graves de comportement.
- ❖ Les déplacements pour les matchs à l'extérieur sont assurés par les parents. Le covoiturage est bien entendu recommandé. **Les parents devront assurer, par saison un minimum de 2 déplacements** (transport des jeunes) lors des matchs à l'extérieur. Les entraîneurs définissent les heures de rendez-vous mais n'ont pas pour mission de transporter les enfants.
- ❖ Les adhérents se doivent de participer aux activités sportives et animations durant la saison.

Le non-respect de ce présent règlement pourra entraîner des sanctions sportives.

Le Bureau



Signature du Licencié

*Signature du représentant légal
Pour les mineurs*